

RENOUVELLEMENT DE CONCESSION

Après avoir pris connaissance des dispositions législatives et réglementaires relatives aux concessions funéraires et en vertu d'une délibération du conseil municipal portant fixation d'un tarif pour les concessions de terrain dans les cimetières communaux,

Le(s) soussigné(s) :

Nom(s), prénoms : _____

Adresse : _____

Tél/Mail : _____

Situation familiale : célibataire marié(e) Pacsé(e)/Union libre divorcé(e) veuf(ve)

Lien de parenté avec le concessionnaire (1^{er} acquéreur) : _____

SERVICE CIMETIERES

Nom(s), prénoms : _____

Adresse : _____

Tél/Mail : _____

Situation familiale : célibataire marié(e) Pacsé(e)/Union libre divorcé(e) veuf(ve)

Lien de parenté avec le concessionnaire (1^{er} acquéreur) : _____

Nom(s), prénoms : _____

Adresse : _____

Tél/Mail : _____

Situation familiale : célibataire marié(e) Pacsé(e)/Union libre divorcé(e) veuf(ve)

Lien de parenté avec le concessionnaire (1^{er} acquéreur) : _____

Cimetière nouveau
192 rue Léon Blum
métro Laurent Bonneval
téléphone 04 72 81 21 03
télécopie 04 72 81 21 04
www.mairie-villeurbanne.fr

adresse postale
hôtel de ville
bp 65051
69601 villeurbanne cedex
en rappelant le service
concerné

Sollicite(nt) le renouvellement de la concession attribuée initialement au concessionnaire (1^{er} acquéreur) :

_____ pour une durée de _____ ans, d'une superficie de _____ m² N° _____, Masse _____, Allée _____, située dans le cimetière Ancien – Nouveau de Cusset.

Accepte(nt) d'ores et déjà le principe de régler le montant de cette opération qui s'élève à la somme de _____ euros :

- Par chèque* (ordre : Régie Cimetières)
 Par Carte Bancaire*
 Par espèces*

Fait à _____, le _____

Les Requérants,

*N.B * : En cas de renouvellement par correspondance, retourner sous enveloppe, à l'adresse ci-dessus, la présente demande complétée et signée, accompagnée d'un chèque libellé à l'ordre Régie Cimetières. Chèque certifié de banque pour tout paiement supérieur à 1 500 euros. Paiement en espèces autorisé pour un montant inférieur à 300 euros. Paiement CB seulement par le titulaire de la carte (sauf procuration bancaire en dessous de 1500 euros).*